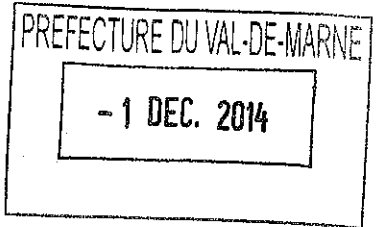


villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014



DELIBERATION N°2014-094

**ADHESION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
« TRANSPORT » AVEC LA C.C.P.B. - ADOPTION DE LA
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT ET
DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mmes Françoise VILLA, Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs Patrick GIVON, André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mmes Marie-Laure HIRON, Annie-France VIDON, Anne-Marie MARTINS, Mrs René-Jean CULLIER DE LABADIE, Didier GIARD, Didier FABRE.

Absents représentés :

*Monsieur Thierry DEBARRY représenté Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Sylvie ZANONE représenté par Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE.*

Absent :

Monsieur Gilbert CHAILLOU

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et plus particulièrement ses articles 7 et 8 relatifs au groupement de commandes,

Considérant la volonté de l'ensemble des entités juridiques de constituer un groupement de commandes pour des prestations de services de transports en commun de personnes avec conducteur autres que les services de ramassage scolaire et les services publics de transport de passagers,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Plateau Briard (C.C.P.B.) et la Caisse des Ecoles de Mandres-les-Roses, le Centre Communal de Mandres-les-Roses, la commune de Marolles-en-Brie, le Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie, la commune de Périgny-sur-Yerres, le Centre Communal d'Action Sociale de Périgny-sur-Yerres, la commune de Santeny, le Centre Communal d'Action Sociale de Santeny, la commune de Varennes-Jarcy, le Centre Communal d'Action Sociale de Varennes-Jarcy, la Caisse des Ecoles de Varennes-Jarcy, la commune de Villecresnes, et le Centre Communal d'Action Sociale de Villecresnes.

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de prestations de services de transports de personnes autres que les services de ramassage scolaire et les services publics de transport de passagers, entre la Communauté de Communes du Plateau Briard (C.C.P.B.) et la Caisse des Ecoles de Mandres-les-Roses, le Centre Communal de Mandres-les-Roses, la commune de Marolles-en-Brie, le Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie, la commune de Périgny-sur-Yerres, le Centre Communal d'Action Sociale de Périgny-sur-Yerres, la commune de Santeny, le Centre Communal d'Action Sociale de Santeny, la commune de Varennes-Jarcy, le Centre Communal d'Action Sociale de Varennes-Jarcy, la Caisse des Ecoles de Varennes-Jarcy, la commune de Villecresnes, et le Centre Communal d'Action Sociale de Villecresnes, qui précise le rôle de chacune des parties dans la procédure d'attribution du marché.

Article 2 : Sollicite l'adhésion de la Commune de Villecresnes au groupement de commandes pour la passation de marchés de prestations de services de transports de personnes autres que les services de ramassage scolaire et les services publics de transport de passagers.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 4 : Désigne Monsieur Christian FOSSOYEUX, membre titulaire, et Monsieur Jacques LOCHON, membre suppléant, de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Article 5 : Désigne Madame Karina BUYSE, membre titulaire du Centre Communal d'Action Sociale de Villecresnes, et Madame Marie-Laure HIRON, membre suppléante, de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Gérard GUILLE

